



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 7 décembre 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 30 novembre 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question 2), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question 2), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (à compter de la question 2), M. Christophe LIME (à compter de la question 2), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (à compter de la question 2), M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à compter de la question 2), M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Rosa REBRAB.

Absents :

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question 1 incluse), Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question 1 incluse), M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Myriam EL-YASSA, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question 1 incluse), M. Christophe LIME (jusqu'à la question 1 incluse), Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question 1 incluse), Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question 1 incluse), M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

M. Patrick BONTEMPS à M. Michel LOYAT, M. Emile BRIOT à M. Clément DELBENDE, Mme Myriam EL-YASSA à Mme Sylvie WANLIN, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question 1 incluse), Mme Ilva SUGNY à Mme Rosa REBRAB, Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON (jusqu'à la question 1 incluse), M. Jacques GROSPERRIN à M. Pascal BONNET, M. Michel OMOURI à M. Ludovic FAGAUT, M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

OBJET : 19 - Crématorium de Besançon - Tarifs 2018

Crématorium de Besançon Tarifs 2018

Rapporteur : Mme l'Adjointe MICHEL

La Ville de Besançon a confié l'exploitation du Crématorium à la Société ATRIUM, via un contrat de Délégation de Service Public.

Le groupe SAUR a initié une stratégie de restructuration de ses activités en 2015. Dans ce contexte, le 1^{er} avril 2016, la Société OGF, premier opérateur funéraire de France, a racheté l'intégralité des parts de la Société ATRIUM au groupe SAUR. La Société OGF devient donc actionnaire à 100 % de la Société ATRIUM, filiale dédiée qui restera le délégataire de la Ville de Besançon, mais désormais détenue par le groupe OGF. Le Conseil Municipal a délibéré en ce sens dans sa séance du 12 mai 2016. Les engagements contractuels qui lient la Société ATRIUM à la Ville de Besançon sont maintenus en intégralité.

Un nouvel avenant, présenté au Conseil Municipal du 7 décembre 2017, modifie l'article 26 du contrat de DSP comme suit : «Les tarifs toutes taxes comprises seront arrondis à l'euro inférieur».

Le contrat de Délégation de Service Public concernant la gestion du Crématorium prévoit chaque année une actualisation des tarifs, calculée en application de la formule de révision précisée par contrat.

Conformément aux dispositions contractuelles, le coefficient d'actualisation est de 1,14050 par rapport à l'année de référence 2010, soit une hausse des tarifs de + 1,04 % par rapport à l'année 2017.

La présente délibération vise à prendre en compte les ajustements nécessaires.

	TARIFS 2017		TARIFS 2018	
	TARIF HT	TARIF TTC	TARIF HT	TARIF TTC
Crémation				
Crémation adulte	417,66 €	501,19 €	421,67 €	506,00 €
Crémation enfant (de 1 à 12 ans)	208,83 €	250,60 €	210,83 €	253,00 €
Crémation très jeune enfant (de 0 à 1 an)	78,30 €	93,96 €	78,33 €	94,00 €
Crémation personne dépourvue de ressources suffisantes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Crémation de restes mortels suite à exhumation ou reprise de concession				
Crémation de restes mortels de moins de 5 ans après inhumation	417,66 €	501,19 €	421,67 €	506,00 €
Crémation de restes mortels de plus de 5 ans après inhumation	208,83 €	250,60 €	210,83 €	253,00 €

	TARIFS 2017		TARIFS 2018	
	TARIF HT	TARIF TTC	TARIF HT	TARIF TTC
Crémation des pièces anatomiques : gratuité dans la limite de 18 prestations par an				
Container de 60 kg et 200 l maximum	417,66 €	501,19 €	421,67 €	506,00 €
Container de 30 kg et 100 l maximum	208,83 €	250,60 €	210,83 €	253,00 €
Dispersion des cendres				
Dispersion des cendres des pièces anatomiques et restes d'exhumation au cimetière	41,76 €	50,11 €	42,19 €	50,00 €
Dispersion des cendres au jardin du souvenir avec un maître de cérémonie	53,05 €	63,66 €	53,33 €	64,00 €
Urne cinéraire				
Urne cinéraire	33,86 €	40,63 €	34,17 €	41,00 €
Conservation des urnes au-delà 1 mois, par mois supplémentaire	22,58 €	27,10 €	22,81 €	27,00 €
Salles				
Cérémonie simple suivie d'une crémation (salle de cérémonie + salle de convivialité) recueillement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Cérémonie standard suivie d'une crémation (salle de cérémonie) sur demande de la famille	67,73 €	81,28 €	68,33 €	82,00 €
Cérémonie personnalisée suivie d'une crémation (salle de cérémonie) sur demande de la famille	135,46 €	162,55 €	136,67 €	164,00 €
Salle de cérémonie en l'absence de crémation	90,30 €	108,36 €	90,83 €	109,00 €
Espace de convivialité (durée 1 h 30), en l'absence de crémation	90,30 €	108,36 €	90,83 €	109,00 €
Collation (minimum 20 personnes, prix par personne)	8,41 €	10,09 €	8,49 €	10,00 €
Service traiteur	Sur devis	Sur devis	Sur devis	Sur devis
Enregistrement et envoi CD				
Enregistrement et envoi CD cérémonie	33,86 €	40,63 €	34,17 €	41,00 €
Enregistrement et envoi CD présentation à la flamme	16,93 €	20,31 €	16,67 €	20,00 €

Pour rappel, la taxe de crémation versée à la Ville de Besançon par le gestionnaire du Crématorium est de 42,70 € à compter du 1^{er} janvier 2018.

En cas d'inhumation dans un des cimetières de la ville suite à une crémation, la taxe d'inhumation est perçue, sauf en cas de crémation au Crématorium de Besançon.

En cas de fermeture de celui-ci, aucune taxe d'inhumation ne sera demandée aux familles pendant la durée de cette fermeture.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à approuver les tarifs des prestations du Crématorium qui seront appliqués pour l'année 2018 par la Société ATRIUM aux usagers.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les tarifs proposés.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le **19 DEC. 2017**



Contrôle de légalité